



## COMPTE RENDU DU

# CONSEIL MUNICIPAL du 7 juillet 2025

18H30 à L'Orangerie

### Subventions

Demande de subvention Place du Village – RD 980

### Finances

Réfection du réseau de plomberie de la Résidence Maya Severin

Reprise des réseaux télécom sous trottoir Chemin du Garouyas

Devis de maintenance éclairage public.

Subvention aux associations, modification du nom de l'association des Chats libres

Décision modificative numéro 2

### Divers

Accord Local sur le nombre et la répartition des sièges de Conseillers Communautaires en vue du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de mars 2026

Modification des statuts du SMEG

### Décisions municipales 1<sup>er</sup> semestre 2025

#### Présent.e.s :

Thibault Baccherini, Maurice Benoît, Martine Bouche, Patrick Cheruel, Frédéric Daragnes, Jacques Demanse, Jessie Halili, Nathalie Jasse, Naïma Ouragh, Marie-Pierre Vaselli

#### Procurations :

Steeven Arene à Jessie Halili  
Regis Agret à Frédéric Daragnes  
Karel Arnau à Thibault Baccherini  
Emilie Beynet à Nathalie Jasse

#### Absent.e.s

Marc-Edouard Couston, Carole Delafontaine, Huguette Denis, Mathias Durand, Joseph Lo Negro

*Pas de remarques sur le dernier compte rendu*

**Unanimité**

## Subventions

### **Demande de subvention Place du Village – RD 980**

**Rapporteur Jacques Demanse**

La tranche 2 des travaux d'aménagement et de requalification de la Place du Village portent sur la Départementale 980.

Cette tranche de travaux peut être subventionnée par le Conseil Départemental au titre de la subvention nommée « Traversée d'Agglomération » pour laquelle il convient de prendre une délibération spécifique.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention « Traversée d'Agglomération » au Conseil Départemental à hauteur de 245 677 euros pour des travaux hors taxes de 388 268,50 euros.

**L'avis du conseil est sollicité**

**Unanimité**

## Finances

### **Réfection du réseau de plomberie de la Résidence Maya Severin**

**Rapporteur Frédéric Daragnes**

Une canalisation de la Résidence Maya a cédé dans un mur situé entre des appartements, il a fallu faire intervenir une entreprise en urgence.

L'entreprise Thermique du Midi est donc intervenue pour un montant de 13860 euros TTC

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à régler la facture de l'entreprise Thermique du Midi.

**L'avis du conseil est sollicité**

**Unanimité**

### **Reprise des réseaux télécom sous trottoir Chemin du Garouyas**

**Rapporteur Thibault Baccherini**

Une reprise des fourreaux réseaux télécom sous trottoir au Chemin du Garouyas est indispensable pour permettre aux riverains le raccordement à la fibre.

L'entreprise Provence VRD peut intervenir pour ces travaux pour un montant de 13 304,40 euros TTC.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à valider ce devis de l'entreprise Provence VRD.

**L'avis du conseil est sollicité**

**Unanimité**

### **Devis de maintenance éclairage public.**

**Rapporteur Thibault Baccherini**

Dans l'attente de relancer un marché d'éclairage public, nous devons maintenir un contrat de maintenance annuel. Citeos nous propose l'entretien des 3 prochains trimestres, jusqu'au 31 janvier 2026 pour un montant de 18 080,96 euros TTC et un devis d'exploitation et gestion du marché et de l'énergie pour un montant de 2485,58 euros TTC

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces devis avec l'entreprise Citeos

**L'avis du conseil est sollicité**  
**Unanimité**

### **Subvention aux associations, modification du nom de l'association des Chats libres**

**Rapporteur Jessie Halili**

L'Association Copains Félines n'intervient plus sur la Commune de Sauveterre et, à la Place, nous avons une Association Sauveterroise nommée « Protection Félines » qui assurera la capture et le transport des chats. Cette association est inscrite au RNA W302019818, son siège social est 195 Rue de Montillac à Sauveterre.

Il est demandé aux membres du conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à verser la subvention initialement prévue à l'Association Copains Félines à l'Association Protection Félines située à Sauveterre.

**L'avis du conseil est sollicité**  
**Unanimité**

### **Décision modificative numéro 2**

**Rapporteur Martine Bouche**

Les projets et travaux nécessitent des virements de crédits détaillés ci-dessous :

✚ L'opération Place du Village – Investissement  
-30 000€ **du** compte 2135 Travaux  
+30 000€ **au** compte 203 Études

✚ Travaux télécom Chemin du Garouyas – Investissement  
**De** l'opération d'aménagement Ousidou/Calade  
-3 000€ du compte 203 Études  
-9 000€ du compte 2152 Travaux  
**Vers** l'Opération Téléphonie  
+12 000€ compte 2181 Installations diverses

✚ Abribus Avenue de Provence (en attente remboursement assurance)  
**De** l'Opération Aménagement Ousidou/Calade  
-6 500€ compte 2152 Travaux  
**Vers** l'Opération 1002 Acquisition de matériel  
+6 500€ compte 2181 Installations diverses

**L'avis du conseil est sollicité**  
**Unanimité**

### **Divers**

#### **Accord Local sur le nombre et la répartition des sièges de Conseillers Communautaires en vue du renouvellement général des conseils municipaux et communautaires de mars 2026**

**Rapporteur Jacques Demanse**

La Commune de Sauveterre doit délibérer sur un accord local passé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon et les Communes sur la répartition des sièges de Conseillers Communautaires.

Les communes doivent se prononcer concernant la composition du conseil communautaire avant le 31 août. Pour rappel un accord local a été adopté en 2019 qui encadre le nombre actuel total de sièges, 73 à ce jour.

La loi fixe cette composition au titre du droit commun. La loi autorise donc à aller au-delà, ce qui s'appelle alors un accord local, en permettant d'attribuer jusqu'à 25% de sièges en plus, par rapport au calcul légal, arrondi inférieur.

**Soit 59 élus prévus par le droit commun pour le Grand Avignon x 1,25 = 73 élus**

Le calcul du nombre de sièges s'appuie sur la population municipale (et non population totale) officielle de l'INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Lorsque les Conseils Communautaire et Municipaux valident l'accord local, le préfet arrête pour chaque EPCI le nombre et la répartition des sièges selon, notamment, la règle des 20% qui bloque des sièges supplémentaires. Selon cette règle, le poids de chaque commune au conseil communautaire ne peut pas s'écarter de plus de 20% de son poids démographique.

Le tableau de répartition des sièges vous est fourni en annexe

Les membres du conseil municipal sont invités à se prononcer sur cet accord local qui prévoit que Sauveterre ait un siège en conseil communautaire.

**L'avis du conseil est sollicité**  
**Unanimité**

### **Modification des statuts du SMEG**

**Rapporteur Frédéric Daragnes**

Les membres du comité syndical du SMEG ont approuvé, à l'unanimité la modification des statuts suivants :

Changement de dénomination qui se nommera désormais Territoire d'Energie GARD-SMEG ;

Apporter des précisions sur les articles présents dans les statuts ;

La possibilité d'envisager des activités complémentaires.

Dès lors que ces statuts ont été approuvés par le comité syndical, ils doivent ensuite être présentés à tous les organes délibérants des membres du syndicat, dont, Sauveterre.

Les membres du conseil municipal sont invités à approuver cette modification de statuts du syndicat Territoire d'Energie GARD-SMEG.

**L'avis du conseil est sollicité**  
**Unanimité**

### **Décisions municipales 1<sup>er</sup> semestre 2025**

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h05**